

Rénover ou construire de manière durable

La façon dont nous concevons (planification, adjudication, dé/construction et valorisation) le bâti génère une consommation importante d'énergie et de ressources. Outre l'assainissement du parc immobilier, une commune - en tant que propriétaire et maître d'ouvrage - peut optimiser l'utilisation de ses espaces et construire, rénover et transformer ses bâtiments en favorisant la mutualisation et en faisant appel à des matériaux durables et, si possible, locaux.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



BASES LÉGALES

LVLene art. 10
LATC art. 97
LVLF0 art.77

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Optimiser l'usage pour réduire les coûts et les impacts environnementaux.

Favoriser la mutualisation ou la rénovation à une nouvelle construction.

Exiger des variantes durables, des critères et/ou des exigences minimales dans les diverses procédures de marché public.

3 bonnes raisons de le faire

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les matériaux de construction réemployés, recyclés ou à faible énergie grise (bois, brique, terre crue, etc.) émettent en moyenne moins de GES lors de leur fabrication que le béton. La valorisation des matériaux présents localement permet notamment de réduire les émissions liées au transport. L'utilisation du bois a l'avantage de stocker naturellement du CO₂.

Soutenir des emplois locaux

Les investissements profitent à l'économie locale et contribuent à assurer des emplois dans les métiers de la construction. En particulier, la rénovation offre un fort potentiel pour les entreprises. Un bâtiment rénové durablement voit ses charges d'exploitation en général diminuer et sa valeur du bâti maintenue voire augmentée.

Utiliser rationnellement les ressources

Un milieu bâti durable, c'est un cadre offrant une bonne qualité de vie et dont l'empreinte environnementale est réduite, par une utilisation rationnelle des ressources sur la totalité du cycle de vie des bâtiments : étude, réalisation, exploitation, rénovation, déconstruction.

Marche à suivre

1. Faire un état des lieux des besoins pour les prochaines années, en coordination avec les actions prévues à la **fiche 11** :
 - Besoin d'espace (ex. augmentation du nombre d'écoparc-iers)
 - Besoin de rénover (ex. mise au norme)
 - Besoin de confort et d'adaptation (ex. fortes chaleurs pendant l'été dans un bâtiment)
2. Définir la variante la plus adéquate en fonction du besoin.
3. Définir la procédure des marchés publics qui s'applique.
4. Selon la variante retenue et la procédure, intégrer des exigences dans les cahiers des charges telles que :
 - Réemploi
 - Produits labellisés
 - Matériaux géo- ou biosourcés
 - Matériaux suisses
 - Matériaux labellisés
 - Origine des produits
5. Communiquer les étapes et les démarches souhaitées à la population et aux parties prenantes impliquées afin de valoriser le travail et de sensibiliser aux possibilités et atouts de la construction durable.

Légende des icônes



Thème
« Conditions cadre »



Axe « Réduire les
émissions de GES »



Axe « S'adapter aux
changements climatiques »



Temps de
mise en œuvre



Complexité
de mise en œuvre



Ressources
nécessaires



Coordination
intercommunale



Outils de
communication

Description

Dans sa [stratégie immobilière](#), le Canton de Vaud promeut la durabilité dans le domaine de la construction. Cette stratégie guide les recommandations ci-dessous.

La construction durable ne se limite pas à utiliser des matériaux « verts » ou à améliorer l'efficacité énergétique. Un bâtiment durable doit être adapté à ses fonctions réelles. Construire nécessite souvent des quantités importantes de matières premières. Un projet de construction surdimensionné ou particulièrement complexe engendre du gaspillage et augmente ses impacts environnementaux. De plus, un bâtiment durable se doit d'intégrer le confort, la santé et la qualité de vie de ses occupants.

La construction durable implique ainsi de remettre en question les besoins réels et rechercher une variante adéquate, notamment en se posant les questions suivantes :

- Quel est le point de départ ? Pourquoi le projet doit être réalisé ?
- Quelle surface est réellement nécessaire ?
- Quels espaces sont à disposition sur le territoire communal aujourd'hui ou dans 5 ans ?
- Est-ce un besoin ponctuel, saisonnier ou permanent ?
- Quels types de variantes permettraient de répondre à ces besoins ? Existe-t-il des alternatives comme la location ? la mutualisation ?
- Quelle modularité des espaces est attendue (changement d'affectation, extensions ou surélévations possibles) ?
- Qui utilisera l'espace ? nombre de personnes, période, besoins spécifiques
- Comment intégrer les usagers dans le processus de décision ?
- Autres projets connexes en développement (opportunité de rénovation, de mutualisation, d'organisation, etc.) au sein de la commune ou dans les communes voisines ?
- Moyens financiers envisageables pour le projet et son entretien ?

Les variantes suivantes sont à envisager, par ordre de priorité :

1. Mutualiser des locaux existants
2. Agrandir ou étendre un bâtiment
3. Choisir une installation éphémère
4. Réaliser une rénovation partielle
5. Réaliser une rénovation lourde
6. Construire

Procédures ouvertes ou sélectives

Le Guide romand pour les marchés publics oriente sur les différentes procédures à mettre en place pour respecter le droit des marchés publics et l'[annexe B3](#) fait référence aux marchés de la construction. L'annexe durabilité (lien) présente les principes de durabilité à intégrer dans les différentes procédures.

Que ce soit dans le cadre d'une procédure de gré-à-gré, sur invitation ou ouverte (ex : concours), la commune définit des exigences de durabilité dans le cahier des charges et le dossier technique ou les critères d'adjudication. Pour ce faire, la commune peut se faire accompagner par des architectes ou ingénieurs en construction durable ou spécialistes du domaine.

Exemples d'exigences :

- Imposer le standard de construction SNBS ou Minergie-Eco.
- Réemploi : exiger l'intégration d'éléments de réemploi dans le projet pour les éléments structuraux, les aménagements intérieurs (second-œuvre), le mobilier, etc.
- Produits et matériaux labellisés : exiger des produits présents dans la liste des ecoProduits ou suggérés dans les fiches ecoCFC/ecoDevis.
- Matériaux géo- ou biosourcés : exiger l'utilisation de ces matériaux idéalement pour les éléments structuraux, ensuite pour tout autre élément (sols, plafonds, parois, murs intérieurs, ...).
- Matériaux suisses : exiger la provenance suisse d'un produit (ex : Label bois suisse)
- Origine des produits : exiger des fiches produits (p.ex. déclaration environnementale d'un produit) ou un descriptif détaillé des éléments/ingrédients utilisés dans un produit.

Soutien

Subventions pour les bâtiments communaux : [enveloppe thématique construction durable](#).

Subventions du [programme bâtiment](#) :

- Certification d'un bâtiment selon le standard de construction durable suisse SNBS.
- Certification d'un quartier selon le standard SNBS quartier.

[Conseil gratuit](#) sur les constructions bois.

Exemple

Rénovation du Gymnase d'Yverdon :

Assainissement de 2 bâtiments, façades et toitures en bois, production de chaleur par des pellets. Résultats : - 90 % d'émissions de CO₂.

Pour plus d'actions : [base de données des bonnes pratiques climat et durabilité](#).

Plus d'informations

[Article de l'aide-mémoire pour les communes sur la construction durable](#)

[Guide romand pour les marchés publics](#).

La formation « [Marchés publics : aspects théoriques et pratiques](#) » est donné au CEP.

[Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud, 2030](#), p. 20.

[Outils SNBS et Minergie-ECO](#) permettant le calcul d'énergie grise.

Information, normes et recommandations sur les [Constructions scolaires](#) (DGEO)

Recommandations pour l'utilisation du bois local : [Proprebois.ch](#)

[Plateforme suisse](#) pour les maîtres d'ouvrage et les investisseurs



Personnes de contact

Gianluca Paglia, DGIP, Section construction durable

info.constructiondurable@vd.ch – Tél. 021 316 45 96

Luca Cornuz, DGE-Forêt

luca.cornuz@vd.ch – Tél. 021 316 63 63